

ADRESSE (1)

DU

COMMISSAIRE-NATIONAL

Près le tribunal de district de la ville de Lyon,

A SES CONGITOYENS,

SUR

L'EXÉCUTION DES LOIS RELATIVES A LA SUPPRESSION DU CASUEL DES ECCLÉSIASTIQUES

SALARIÉS PAR LA NATION.



Comme ami de la nature, de la raison et des principes républicains, ce n'est pas sans étonnement, que, sous la dernière année du premier lustre de notre régénération soliale, nous voyons la théocratie et la superstition survivre au trône et à ses héros, armer en sa faveur les poignards du fanatisme, et sourire à la résurrection du despotisme expirant et aux projets coupables et insensés de nos ennemis.

(1) Placard de l'an 2, imprimé chez Revol, rue Thomassin, 62.

Mais comme organe sévère et impassible de la loi, nous ne pouvons retenir l'indignation dont elle s'arme elle-même contre la cupidité sacerdotale, qui, non content d'alimenter, aux dépens du trésor public et à la faveur d'une inconséquence bien pardonnable alors dans l'Assemblée Constituante, la nullité si souvent funeste de ses idoles, arrache aux citoyens crédules et aveugles, les tributs de dons temporels et pécuniaires, en échange des dons spirituels et chimériques de leur charlatanisme religieux.

Quoi! la liberté et l'égalité sociales viennent d'éclorre du sein de la philosophie, du bon sens et des débris de la tyrannie, et les sophismes du mensonge et de l'hypocrisie couvrent encore l'horizon moral de notre hémisphère politique, et veulent envelopper les âmes faibles dans le miasme mortel de l'égoïsme et des erreurs anti-populaires?... Quoi! le 14 juillet 1789 a vu tomber les tours et les verroux du despotisme, le 10 août 1792 sa puissance, et 21 janvier 1793 sa tête, et le fanatisme théocratique existe encore?... Quoi! le trône n'est plus et l'autel est debout?... Les droits de l'homme et la liberté des consciences sont reconnus et proclamés, et un culte dit *national* absorbe impunément chaque année quatre-vingt millions; somme si nécessaire aujourd'hui pour l'entretien de nos flottes et de nos armées?... Nous n'avons plus de rois et nous avons des prêtres?... Tyrannie et fanatisme c'est synonyme... or, nous le demandons, sommes-nous libres?...

Education, éducation nationale, où es-tu?... Nos enfans, nos neveux te demandent à grand cris... Instruction... instruction publique, nourriture des âmes franches et patriotes, que tardes-tu à paraître, pour confondre les vils imposteurs qui se servent de la divinité qu'ils outragent afin de conserver leur empire sur les consciences timorées, et alimenter leur avarice, leurs passions et leur fainéantise.

Dieu de la patrie et de la liberté lèves-toi, vois les Français régénérés qui entourent tes autels, qui t'offrent leurs cœurs pour temple, leurs mœurs pures et leur union pour encens, leur vertu et tes armes pour égide, et la délivrance du genre humain pour prix d'un seul de tes regards: ô toi, qui a pour manteau le ciel,

pour marchepied la terre , et pour séjour toi-même , vois tes enfans , ton ouvrage , vois les hommes éclairés du rayon de ta sagesse , fouler aux pieds les erreurs et la fourberie de tous les cultes et de leurs sectateurs , et fidèles aux lois de la nature et au mouvement qui anime et soutient l'univers , savoir , en bégayant au sortir du berceau , que nous ne pouvons cesser un instant de faire partie de la nature , que nous sommes un composé de quatre élémens , l'air , le feu , la terre et l'eau , que nous ne pouvons exister qu'avec cet assemblage , et que le moment de notre dissolution physique , n'est que celui de notre réunion indispensable au tout dont nous ne sommes jamais séparés , que nous renaissions ensuite sous d'autres formes , d'après l'ordre invariable de la nature pour nous réunir à elle , après avoir satisfait par notre existence aux desseins de son auteur , c'est-à-dire de son action , de son mouvement , d'elle-même.

Ce tableau sincère de notre être et de notre destitution future , n'est pas flatteur pour les ames faibles , égarées par des idées gigantesques de la félicité future , et pour des imaginations ardentes et enthousiastes. Non , ces vérités simples , claires et incontestables , qui , en détruisant l'espérance chimérique d'un avenir fantastique , attacherait tous les cœurs au seul bonheur durable , celui de la patrie , réuniraient dans le sein de cette tendre mère toutes nos affections , tous nos désirs , tous nos soins , toute notre sollicitude , qui nous identifieraient à nos parens , à nos amis , à nos concitoyens , nous feraient un devoir impérieux , un intérêt pressant et indispensable de cultiver avec amour et scrupule toutes les vertus sociales , tous les talens civils que la prospérité de l'état attend de nous ; ces vérités , symboles de la philosophie et de la raison , apprises par les pères et leurs enfans , et sucées par ceux-ci avec le lait maternel , auraient fait mourir de faim dans leur enseignement , tous ces prétendus envoyés de Dieu , toutes ces bandes de patriarches , de grands prêtres , de mouphtys , de lamas , de pontifes , de papes et autres complices de toutes ces gents sacerdotales assemblés et réunis , pour vendre à l'homme au prix de ses biens et de sa raison , l'orviétan de la folie et les torches sanglantes de la superstition et du fanatisme : avec ces vérités gravées dans le cœur de tous

les hommes et de tous les peuples , le mensonge n'eût pas fait croire ses miracles ; Melchisédech et ces successeurs n'eussent pas décimé les moissons , les vendanges , les troupeaux et les trésors des citoyens ; dix mille hommes n'eussent pas péri pour la dispute de Moïse et d'Aaron , des pontifes puissans n'auraient pas assassiné les tyrans et les peuples , pour se disputer au milieu des flammes et du carnage , le sceptre et le despotisme ; Mahomet n'aurait pas fait égorger des milliers d'Asiatiques pour fonder son empire ; les patriarches d'Antioche , d'Alexandrie et de Constantinoble , n'auraient pas troublé l'Orient par leurs disputes théologiques , des monstres Thiarés n'eussent pas provoqué et ordonné les massacres d'Albi , les guerres de l'investiture , les Croisades exécrables ; les flammes infernales de Clément V et autres scélérats , n'auraient pas flétri toutes les pages des siècles et déshonoré l'espèce humaine ; la St-Barthélemy et le carnage d'Amboise ,... l'assassinat de l'infortuné Basseville , ne seraient pas encore à venger ; la race abominable des prêtres n'existerait pas , des duchés , des baronnies , des comtés , des pairies , d'immenses revenus , n'auraient pas engraisés ces sangsues insatiables du genre humain , édifié leur orgueil et leur puissance , enlevé des hommes à la société , des sujets à la loi , et des amis à la liberté.

Oui , les vérités de la nature ont trouvé en tout temps des contradicteurs fortement intéressés à les embrouiller et à les faire disparaître du cœur humain : en effet , quel gain , une doctrine aussi simple , aussi intelligible , aurait-elle produit à ces gens avides de sang , d'or et de pouvoir ?... Et par quel moyen auraient-ils pu obtenir cette prépondérance dont ils ont toujours paru si jaloux ?... On aurait insulté à leur costume dérisoire , on aurait ri de leurs discours , et leur morale surannée n'eût pas produit plus d'effet , que le vent de leurs antres obscurs , le mouvement de leurs idoles , ou la vertu de leurs reliques ou scapulaires. Ils eussent été citoyens , et la terre innocente n'eût pas été exposée au nom d'un Dieu de paix , au fléau des guerres religieuses.

Mais comme l'ignorance est avide du merveilleux , et que la crainte de la mort est l'épouvantail naturel à l'homme qui ignore

où il va, qui le voit chaque jour et qui croit être mieux, il s'est toujours trouvé force fripons, d'adroits hypocrites qui se couvrant d'un manteau divin, ont calculé et établi sur ces deux bases, l'édifice de leur intérêt particulier, aux frais de la crédulité des sots qui les écoutent, et qui ont profité de ces moyens pour accroître le domaine de leur audace et de leur pouvoir, aux dépens de l'imbécillité et de l'enthousiasme extravagant de leurs adultes.

Cependant les étincelles de la sagesse naturelle se faisant jour à travers les argumens captieux du théisme, les peuples se sont lassés du joug sacerdotal : alors Samuël inventa les rois, et bientôt après il répudia Saül, parce qu'il n'avait pas partagé avec lui tout le butin tartare fait sur une peuplade voisine : ce trait donne une idée de l'esprit de la gent théocrate. Depuis cette époque, la lutte a été terrible entre les prêtres et les rois, se disputant entr'eux le droit d'opprimer les nations. Tantôt ils s'accordaient comme dans les derniers temps, tantôt les princes seuls voulaient être maîtres et se déclaraient pontifes, comme en Angleterre, en Russie, etc., tantôt les prêtres se prétendaient souverains, tels que les papes, les grands prêtres de Médine, de la Mecke, de Jérusalem, les Lamas et autres arlequins liberticides, tantôt enfin, les trônes s'appuyaient sur l'autel, et la sanction des riches mouphtys inspirait l'obéissance aux ordres des Sultans chez une horde d'esclaves abrutis ; aussi les noms d'ouailles et de brebis, équivalant à ceux de sujets, annoncent assez notre servitude avant la révolution.

Depuis cette époque, en considération des ténèbres fanatiques des Français, plus encore que de la morale chrétienne, et pour diviser le corps redoutable du clergé, afin de l'annuler dans un temps plus propice, la constitution civile et religieuse parut, et une foule de docteurs d'entrer en fonctions, et de profiter du gâteau refusé par les autres.

On ne s'attendait pas alors à la loi sage de l'état civil, loi qui a rendu au peuple l'exercice le plus cher de la souveraineté, à la patrie des enfans, des époux et les cendres vénérées de sa famille, en ôtant à l'église le privilège fatal, abusif et usurpé, de nous enchaîner dès notre enfance, de s'emparer de nos fa-

cultés intellectuelles, et de nous gouverner jusque dans le tombeau.

Mais la vertu, les devoirs, la fraternité, la soumission de l'Évangile, que de biens le christianisme ne fait-il pas partout dans le gouvernement républicain!... d'abord les chants de l'église ne retentissent que des titres de rois, de princes, de maîtres et d'esclaves, et nous invitons nos législateurs et nos concitoyens à peser sérieusement cette observation plus essentielle à notre position actuelle qu'on ne pense, et qui prouve l'antipathie absolue du catholicisme et de ses prêtres avec la république. Quant à la comptabilité de la religion chrétienne avec nos principes, écoutons J. J. Rousseau (1) : « Pour que la société fut paisible et que l'harmonie se maintint, il faudrait que tous les citoyens sans exception fussent également bons chrétiens : mais si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina, un Cromwel, celui-là très-certainement aura bon marché de ces pieux compatriotes. La charité chrétienne ne permet pas aisément de penser mal de son prochain. Dès qu'il aura trouvé par quelque ruse l'art de leur en imposer et de s'emparer d'une partie de l'autorité publique, voilà un homme constitué en dignité : Dieu veut qu'on le respecte ; bientôt voilà une puissance, Dieu veut qu'on lui obéisse ; le dépositaire de cette puissance en abuse-t-il, c'est la verge dont Dieu punit ses enfans. On se ferait conscience de chasser l'usurpateur, il faudrait troubler le repos public, user de violence, verser du sang, tout cela s'accorde mal avec la douceur du chrétien, et après tout, qu'importe qu'on soit libre ou serf dans cette vallée de misères ? L'essentiel est d'aller en paradis, et la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela. »

Cette discordance prouve donc, que la religion de la patrie qui en fait l'objet de l'adoration des citoyens, qui leur apprend que servir l'état, c'est en servir le Dieu tutélaire, que mourir pour son pays, c'est aller au martyre, violer les lois, c'est être impie ; être intolérant ou vicieux et mépriser la fraternité sociale du genre humain, c'est se vouer à l'exécration générale.

(1) *Contrat Social*, chap. VIII.

Cette religion est la seule qui convient à la république : oui, c'est la seule, citoyens et frères, que vous deviez apprendre dans vos familles et dans le sein des sociétés populaires, véritables temples du civisme et de la sagesse, lorsque les passions ne les y contrarient pas. Néanmoins jusqu'à ce que la convention nationale ait effacé du code constitutionnel et des lois, la prétendue charte de catholicité qui s'y trouve, notre devoir, l'intérêt de nos concitoyens, celui de la religion chrétienne, plus que tout cela, l'exécution stricte de la loi et l'obéissance entière qui lui est due, surtout par ceux qui ont juré de la maintenir, tout nous oblige de rappeler à tous les ecclésiastiques du ressort de notre tribunal, qui sont salariés par la nation, leur serment et les obligations qu'il leur impose.

Nous avons appris avec douleur, et nous sommes informés chaque jour, que plusieurs curés, vicaires et autres prêtres, au mépris de la loi et du respect pour la religion, font un honteux trafic des sacrements, messes, et autres fonctions de leur ministère, qu'ils sollicitent, *reçoivent* ou *acceptent* de l'argent et autres dons des fidèles, et s'exposent par ces infâmes manœuvres, à être poursuivis comme escroqueurs aux termes du décret sur la police correctionnelle. Il est affligeant pour nous, d'être forcés d'inspirer à des disciples d'un Dieu pauvre et humilié, et qui ont un traitement avantageux, la probité et l'humanité envers des infortunés ouvriers sans travail, à qui certains d'entr'eux arrachent le denier de la veuve et de l'orphelin. On ne peut que sévir avec rigueur contre de pareils abus, et la justice ne portera pas inutilement un glaive pour les réprimer.

D'après ces motifs : Vu l'article VII, du titre III, du décret du 12 juillet 1790 ; qui dit : « Au moyen du traitement qui leur est assuré par la présente constitution, les évêques, curés et leurs vicaires, exerceront gratuitement les fonctions épiscopales et curiales. »

La loi du 7 septembre 1792, portant : « Que tout ecclésiastique salarié par la nation, ne pourra recevoir aucun casuel sous quelque dénomination que ce soit, à peine d'être poursuivi par devant les tribunaux de district, et d'être destitué de ses fonctions, et privé de la totalité de son traitement. »

L'article XXXV du titre II du décret du 19 juillet 1791, sur la police correctionnelle, qui s'exprime ainsi : « Ceux qui par
 « dol ou à l'aide de faux noms, ou de fausses entreprises, ou
 « d'espérances et de craintes chimériques, auraient abusé de la
 « crédulité de quelques personnes, et escroqué la totalité ou
 « partie de leurs fortunes, seront poursuivis devant les tribu-
 « naux de district, et si l'escroquerie est prouvée, le tribunal de
 « district, après avoir prononcé les restitutions et dommages et
 « intérêts, est autorisé à condamner par voie de police correc-
 « tionnelle, à une amende qui ne pourra excéder cinq mille li-
 « vres, et à un emprisonnement qui ne pourra excéder deux
 « ans, etc. »

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE,

Nous commissaire-national, invitons instamment pour l'exécution de la loi, nos concitoyens et concitoyennes, à venir nous dénoncer directement, tous les ecclésiastiques salariés par la nation, évêque, curés, vicaires et desservans, qui depuis la promulgation de la loi du 12 juillet 1790, et surtout de celle du 7 septembre 1792, auraient demandé, exigé, sollicité, reçu, accepté ou escroqué aucune rétribution ou casuel sous quelque forme et dénomination que ce soit, en argent, assignat, autre papier monnaie, promesse, effet, ou denrée, pour raison de l'exercice de leurs fonctions, ou d'aucune partie de leur ministère, afin d'être poursuivi rigoureusement par nous, et être statué par le tribunal du district, conformément aux susdites lois.

Invitons pareillement tous les citoyens et citoyennes, qui auraient connaissance des registres ou notes constatant les naissances, mariages et décès, qui pourraient être tenus par aucuns évêque, curés ou vicaires, et signés par eux ou par les parties, au mépris de la loi du 20 septembre 1792, de nous dénoncer les délinquans, afin d'être punis suivant les lois.

Nous invitons et commettons nos frères les officiers de l'état civil de cette commune, à l'effet de recueillir les dénonciations sur les faits de la présente adresse et de nous les envoyer aussitôt : aucune dénonciation ne sera reçue sans être signée ou affirmée par le dénonciateur et appuyée de preuves :

Invitons tous les citoyens à se prémunir contre l'astucieuse avidité des prêtres, et à verser entre les mains des ouvriers sans travail les générosités qu'ils voudraient faire.

Enfin enjoignons au nom de la loi, à tous évêque, curés, vicaires et desservans de notre ressort, de se renfermer scrupuleusement dans l'exécution des décrets ci-dessus, aux peines y portées.

Et sera la présente publiée et affichée pendant trois dimanches consécutifs, envoyée à la Convention Nationale, à ses Commissaires à Lyon, au Ministre de l'Intérieur, aux Corps Administratifs, aux Evêque et Curés de l'arrondissement du district.

Fait à Lyon, l'an 2^e de la République et le premier de la mort du tyran.

Le Commissaire-National,

ROUSSEAU-HIDINS.